



DEMANDE D'AIDE AU DÉPLACEMENT - HORS YUKON

PROGRAMME D'AIDE AU DÉPLACEMENT - ACTIVITÉS HORS YUKON (Voir les critères d'admissibilité au verso)

Nom du demandeur¹ : _____
 Adresse postale : _____ Code postal : _____
 Personne-ressource : _____ Téléphone (T) : _____
 Courriel : _____ Téléphone (D) : _____
 Organisme d'attache (pour les groupes associés et parascolaires) : _____

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉPLACEMENT - JOINDRE LA LISTE DES PARTICIPANTS, LE BUDGET PRÉVU ET UNE PHOTOCOPIE DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'ACTIVITÉ OU DU FORMULAIRE DE PARTICIPATION DÛMENT REMPLI.

But du déplacement - Joindre une photocopie du formulaire d'inscription à l'activité OU du formulaire de participation dûment rempli :

Point de départ : _____ Destination : _____
 Date de départ : _____ Date du retour : _____
 Moyen de transport : _____ Distance aller-retour (en km) : _____
 (autobus, avion) (autobus)
 Nombre de participants : _____ Personnes-ressources : _____
TOTAL DES PERSONNES QUI SE DÉPLACERONT : _____

CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE ADMISSIBLE - Maximum 200 \$ par personne / 8 000 \$ par demande

Par voie aérienne : 50 % du tarif aérien admissible (aller-retour depuis le Yukon) jusqu'à concurrence de 200 \$ par personne _____ x nombre de participants admissibles _____ = _____ \$

Par autobus : 6 ¢/km jusqu'à concurrence du coût du tarif aérien admissible équivalent par personne;

ou le coût actuel de l'autobus nolisé, le moindre de ces montants étant retenu :

nombre de participants admissibles _____ x _____ km

Ou le coût de l'autobus nolisé = _____ \$

MONTANT TOTAL DEMANDÉ _____ \$

Nota : Le « tarif aérien admissible » correspond au coût actuel d'un vol aller-retour depuis le Yukon attesté par le reçu ou le billet émis par le transporteur aérien au moment de la réclamation.

DÉCLARATION

- On exige la signature de deux membres du conseil d'administration.
- Dans le cas des groupes associés, on exige la signature d'un membre du conseil d'administration de l'organisme d'attache.
- Dans le cas des groupes parascolaires, on exige la signature du directeur de l'école.

Nous attestons que, à notre connaissance, tous les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et conformes aux directives du Programme d'aide au déplacement de Loterie Yukon. **Nous acceptons d'informer Loteries Yukon, avant le départ, de tout changement dans les renseignements relatifs au déplacement et, à la fin du projet, de fournir un rapport final comprenant, entre autres, la liste des participants, un rapport des juges et un rapport financier final et détaillé.**

Nom : _____ Nom : _____
 (en lettres détachées) (en lettres détachées)

Poste : _____ Poste : _____

(Signature) (Signature)

(Date) (Téléphone) (Date) (Téléphone)

Envoyer à l'adresse suivante :

Loteries Yukon
312, rue Wood

Whitehorse (Yukon) Y1A 2E6

Téléphone : 867-633-7890

Sans frais : 1-800-661-0555

Courriel : lotteriesyukon@gov.yk.ca

Télécopieur : 867-668-7561

Site Web : www.lotteriesyukon.com

¹ Dans le présent document, les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.



DEMANDE D'AIDE AU DÉPLACEMENT - HORS YUKON

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉPLACEMENT - ACTIVITÉS HORS YUKON

OBJECTIFS : L'objectif de ce programme est de fournir une aide financière servant à couvrir les frais de déplacement (aller-retour depuis le Yukon) des groupes à but non lucratif et des groupes scolaires associés qui représentent le territoire à des compétitions ou à des épreuves récréatives en dehors du Yukon.

ADMISSIBILITÉ

Seuls sont admissibles les groupes constitués en organismes à but non lucratif enregistrés et en règle, les groupes qui leur sont associés et les groupes parascolaires d'établissements d'enseignement secondaire.

- ✓ Pour être admissibles, les groupes doivent être enregistrés en vertu de la *Loi sur les sociétés du Yukon* et fonctionner depuis au moins un an.
- ✓ Les groupes parascolaires doivent fournir des renseignements détaillés sur leurs activités en cours.
- ✓ Pas plus de trois groupes parascolaires appartenant à un même établissement d'enseignement peuvent faire une demande pour un exercice financier donné (d'avril à mars).
- ✓ Seulement une demande par personne et par discipline peut être approuvée au cours d'une année financière.
- ✓ Les demandeurs qui envoient plus d'une équipe à une même activité doivent déposer une seule demande.
- ✓ Pour qu'une équipe soit admissible à un remboursement de ses frais de déplacement en dehors du Yukon, les membres de l'équipe doivent utiliser le même moyen de transport.

Les personnes-ressources, comme les entraîneurs, les chefs d'équipe, les accompagnateurs ou autres, peuvent aussi recevoir une aide financière selon le ratio suivant :

- Une personne-ressource par tranche de 20 adultes ou moins
- Une personne-ressource par tranche de 10 jeunes ou moins
- Une personne-ressource par tranche de 3 personnes handicapées.

Ne sont pas admissibles :

- Les particuliers (seuls des groupes admissibles peuvent soumettre une demande et recevoir des fonds).
- Les championnats territoriaux yukonnais et les manifestations nationales, y compris les épreuves éliminatoires (Jeux d'hiver de l'Arctique, Jeux du Canada, Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, Jeux des aînés, Jeux d'été de l'Ouest du Canada).
- Les ateliers, congrès ou réunions.
- Les groupes formés exclusivement en vue de participer à une activité particulière nécessitant un déplacement.
- Les demandes soumises après la date de départ.
- Les billets d'avion obtenus par l'entremise d'un programme de récompense ou de tout autre programme de fidélisation.
- Les demandes pour participer à des tournois ou manifestations où des prix en argent peuvent être attribués.

MONTANT DE L'AIDE ADMISSIBLE - Minimum 200 \$ / Maximum 8 000 \$ par demande.

- 50 % du tarif aérien le moins cher sur le marché (aller-retour depuis le Yukon) jusqu'à concurrence de 200 \$ par personne, ou
- Le coût du déplacement en autobus, calculé à raison de 6¢/km par personne jusqu'à concurrence du tarif aérien admissible pour une personne, ou le coût actuel du déplacement, le moindre de ces montants étant retenu.

Un déplacement à l'intérieur du Yukon pour se rendre à Whitehorse pourra être approuvé pour des groupes qui résident en dehors de Whitehorse.

Nota : Pour un déplacement en Alaska, veuillez utiliser le formulaire de demande d'aide pour les activités au Yukon.

MODALITÉS RELATIVES À LA DEMANDE, AU VERSEMENT DES FONDS ET À LA REDDITION DE COMPTE

Planifiez votre déplacement – dates du voyage, nombre et noms des participants et des personnes-ressources – et déterminez votre admissibilité au Programme d'aide de Loteries Yukon. **Les demandes doivent nous parvenir deux mois avant la date de départ.**

Demande – Remplir et soumettre le formulaire de demande et y joindre :

- ✓ Une liste des participants et des personnes-ressources ainsi qu'une **photocopie du formulaire de participation ou du formulaire d'inscription dûment rempli.**
- ✓ Le budget prévu (**revenus et dépenses**). Veuillez indiquer si vous comptez utiliser des billets d'avion obtenus par l'entremise d'un programme de récompense ou de fidélisation en vue de réduire le coût du voyage des participants.
- ✓ Les groupes parascolaires doivent joindre à leur demande des renseignements détaillés sur leurs activités parascolaires actuelles et s'assurer que la demande porte la signature du directeur de l'école.
- ✓ Les groupes associés doivent s'assurer que leur demande porte la signature d'un membre du conseil de direction de l'organisme d'attache.
- ✓ Veuillez vous assurer d'avoir joint à votre demande tous les renseignements requis.

Versement des fonds alloués et reddition de compte. Joindre :

- ✓ une preuve de participation [ex. feuille de pointage, liste des résultats, liste des juges du tournoi ou rapport des juges]
- ✓ des copies des pièces justificatives des dépenses,
- ✓ un rapport financier final et détaillé relatif au voyage.
- ✓ un bref rapport des activités.

Les fonds alloués ne seront versés que lorsque tous les renseignements requis auront été soumis.

Toute demande de remboursement doit être déposée au plus tard trois mois (90 jours) après la fin du déplacement (aucune exception ne sera faite).

Nota :

- Les demandes d'aide pour les montants de plus de 8 000 \$ seront évaluées à l'occasion de réunions régulières tenues deux fois par année en mai et en novembre – les dates limites pour le dépôt des demandes sont le 15 avril et le 15 octobre.
- Les demandes ne seront évaluées que lorsque tous les renseignements requis auront été reçus.